

SOCIETE 3F SEINE-ET-MARNE
Société anonyme d'habitations à loyer modéré
Au capital de 22 497 570 €
Siège social : 32, cours du Danube 77700 SERRIS
RCS MEAUX B 784 825 069

Certifié conforme

Serris, le 20/08/2024

La Directrice Générale

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 DECEMBRE 2023**

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL



Le 15 décembre 2023 à 09h30, les actionnaires de la société 3F SEINE-ET-MARNE, société anonyme d'habitations à loyer modéré, au capital de 22 497 570 €, dont le siège social est à SERRIS 77700, 32 cours du Danube, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 novembre 2023, par le conseil d'administration, dans la forme prescrite par les statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée de tous les actionnaires présents à l'assemblée, tant en leur nom que comme mandataires.

Mr Franck VIVIER préside la séance.

IMMOBILIERE 3F, représentée par M. Bruno ROUSSEAU, l'actionnaire présent et acceptant, représentant tant par lui-même que comme mandataire, est appelé aux fonctions de scrutateur.

Mme Karen TREAND est désignée comme secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé, le président constate que d'après la feuille de présence, les **6** actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent **1 487 311** actions sur les 1 499 838 actions composant le capital social.

L'assemblée générale réunissant plus du quart des actions ayant le droit de vote, et étant ainsi en mesure de délibérer sur la totalité des points inscrits à l'ordre du jour, est déclarée régulièrement constituée.

M. Benjamin CENSE Commissaire aux comptes est représentant du Cabinet RSM France,

Les représentants du CSE à l'Assemblée Isabel MENDES et Hassane EL HOSSI sont absents excusés.

Il est précisé que, compte tenu des règles de la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003, les voix pouvant s'exprimer au sein de l'assemblée sont au nombre de 11 657 481.

La feuille de présence, certifiée par les membres du bureau, restera déposée au siège social conformément à la loi.

PREMIERE RESOLUTION : Désignation de M. Edouard Rozenbaum en qualité d'administrateur

Suite à la démission de Madame Pascale Rouvreau de son poste d'administrateur, l'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, décide de nommer Monsieur Edouard Rozenbaum en qualité d'administrateur, à compter du 15 décembre 2023, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par 11 657 481 voix pour et 0 voix contre.